

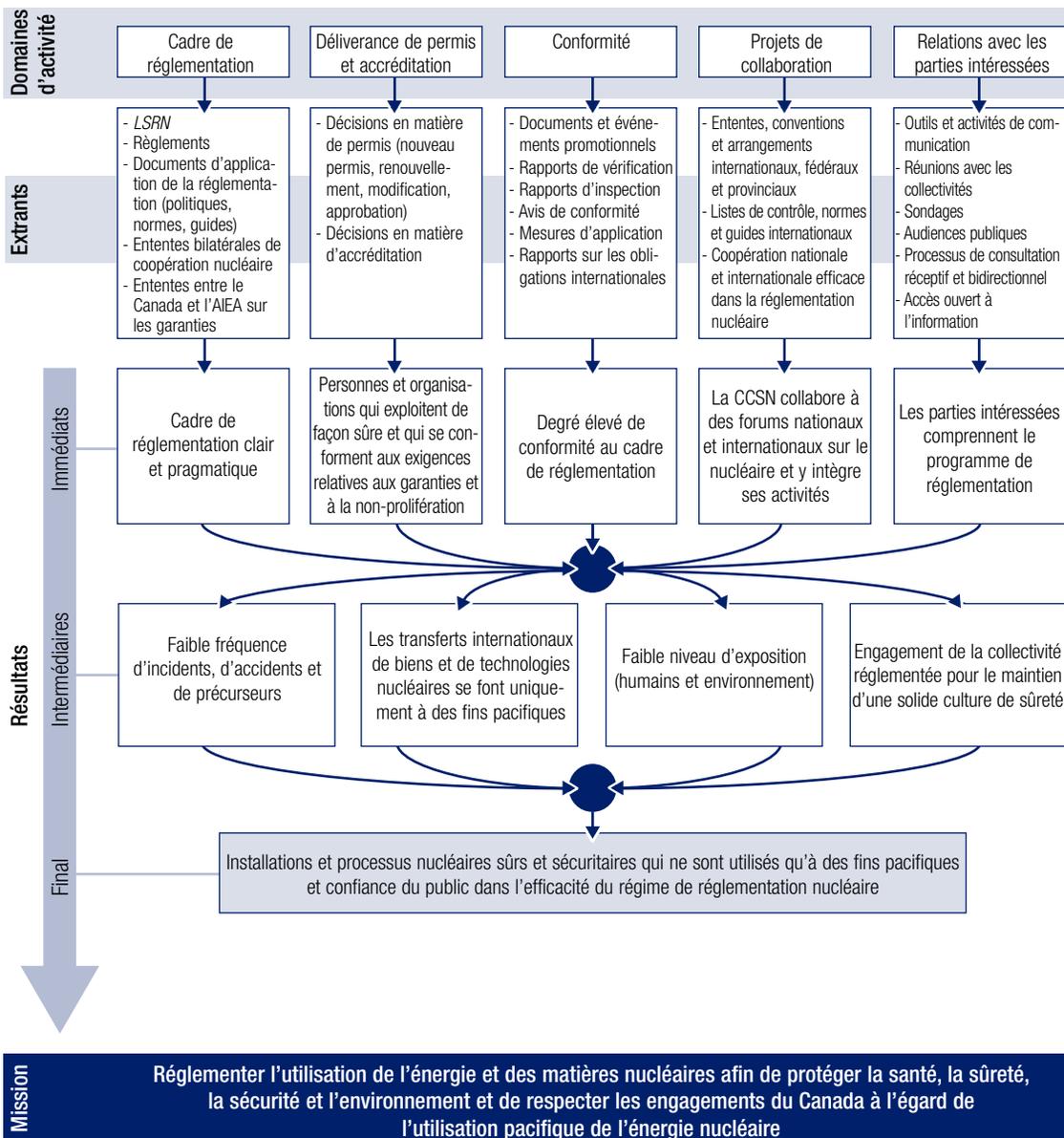
IV. La Commission canadienne de sûreté nucléaire

Contexte

Cadre stratégique de la CCSN

Le cadre stratégique de la CCSN fait usage du modèle logique ci-dessous pour planifier, pour centrer les activités et les programmes, pour évaluer la contribution des initiatives aux résultats de la CCSN et pour illustrer le rôle de la CCSN à titre d'organisme déterminé à obtenir des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes.

Modèle logique de la CCSN – Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes



Gouvernance à la CCSN

La Commission est un tribunal administratif quasi judiciaire et une cour d'archives indépendante; la Commission est distincte du personnel de la CCSN. La Commission et le personnel de l'organisation sont des entités qui fonctionnent de façon transparente. La CCSN a la réputation d'être l'un des organismes de réglementation nucléaire les plus ouverts et transparents au monde.

Le régime de gouvernance de la CCSN comporte une vision claire assortie de résultats définis, une mission et un mandat centrés sur des objectifs, une forte capacité de leadership ainsi que des services de gestion solides et professionnels qui fournissent l'information et les contrôles internes indispensables à la bonne gestion des ressources.

La planification intégrée et la gestion du rendement constituent un aspect important de la gouvernance à la CCSN. Elles favorisent la gestion saine et vigoureuse des ressources, tout en mettant l'accent sur les résultats. La CCSN définit les résultats souhaités, exécute les programmes et les activités de réglementation, évalue le rendement et apporte les ajustements nécessaires. Elle effectue des examens semestriels et de fin d'année des résultats obtenus dans l'ensemble de l'organisme par rapport aux plans et elle réaffecte les ressources aux plus hautes priorités. De plus, les activités de réglementation sont passées en revue tous les trimestres.

En 2004-2005, des objectifs de rendement spécifiques, axés sur les résultats et où les responsabilités sont clairement identifiées sont demeurés en place pour les deux paliers supérieurs de direction. Le prochain palier préparera ses contrats axés sur le rendement en 2005-2006. Ces objectifs de rendement portent entre autres sur la gestion moderne, le maintien de l'effectif et un engagement à l'égard du processus de planification et de budgétisation des activités.

Un degré élevé de surveillance et d'examen est rendu possible grâce à un programme de vérification interne solide et indépendant, complété par des vérifications régulières effectuées par le Bureau du vérificateur général (finances et rendement) et d'autres agents du Parlement, comme la Commission canadienne des droits de la personne (obligations de l'employeur aux termes de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*) et le Commissaire à la protection de la vie privée du Canada (*Loi sur la protection des renseignements personnels*). La CCSN s'est dotée d'un *Code régissant les conflits d'intérêts et l'après mandat*, modelé sur le *Code de valeurs et d'éthique de la fonction publique*.

Organisation de la CCSN

La CCSN se compose de deux organisations distinctes, à savoir :

- (i) une commission d'au plus sept membres (les commissaires);
- (ii) un personnel d'environ 530 employés.

(i) Commission

Selon la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires (LSRN)*, le gouverneur en conseil peut nommer jusqu'à sept commissaires. Les commissaires sont nommés pour un mandat maximal de cinq ans. L'un des commissaires occupe le poste de président de la Commission. Il s'agit actuellement de Linda J. Keen.

Soutenue par le secrétariat, la Commission fonctionne comme un tribunal administratif quasi judiciaire et une cour d'archives indépendante. Elle établit, à l'intention du secteur nucléaire canadien, l'orientation des politiques en matière de réglementation sur des questions concernant la santé, la sûreté, la sécurité et l'environnement. Elle rend de façon indépendante des décisions en matière de permis pour les activités liées à l'énergie nucléaire au Canada, et prend des règlements ayant force de loi. La Commission tient compte des opinions et des préoccupations des parties intéressées et des intervenants. Elle délègue aux fonctionnaires désignés les décisions en matière de permis pour certaines catégories d'installations et d'activités nucléaires, conformément aux exigences de la *LSRN* et ses règlements. Elle se réserve l'examen des permis des grandes installations, pour lesquels elle tient des audiences publiques, conformément aux *Règles de procédure de la Commission canadienne de sûreté nucléaire*.

(ii) Personnel de la CCSN

Aux bureaux de l'administration centrale, situés à Ottawa, s'ajoutent des bureaux établis sur le site des cinq centrales nucléaires et cinq bureaux régionaux au Canada. Des membres du personnel de la CCSN sont affectés dans chacune des centrales. Ils évaluent le rendement des centrales par rapport aux exigences en matière de réglementation et aux conditions particulières des permis d'exploitation. Les bureaux régionaux exercent une surveillance à l'égard des substances nucléaires, du transport, des appareils à rayonnement et de l'équipement renfermant des substances nucléaires; ils interviennent également en cas d'incidents mettant en cause des substances nucléaires.

À l'appui de la Commission, le personnel de la CCSN :

- élabore des cadres de réglementation;
- délivre des permis, des accréditations et des homologations, mène des inspections et applique des mesures d'exécution;
- coordonne les activités internationales de la CCSN;
- élabore pour l'ensemble de l'organisme des programmes qui contribuent à rendre la réglementation plus efficace;
- maintient des relations avec les parties intéressées;
- fournit un soutien administratif à l'organisme.

Le personnel formule en outre des recommandations sur les décisions en matière de permis, les soumet à la Commission dans le cadre des audiences publiques et administre subséquemment les décisions rendues par la Commission. Lorsqu'il est désigné pour le faire, il rend lui-même des décisions en matière d'autorisation.